



Dans un objectif d'égalité des genres en matière d'activité professionnelle, mais aussi pour tenter de rejoindre les recommandations des Conseils européens qui fixent des objectifs d'augmentation à la fois du taux d'emploi des femmes et de l'offre en modes d'accueil pour enfants, la Ville d'Esch-sur-Alzette a pris l'initiative de faire réaliser une analyse des freins à l'activité professionnelle des femmes résidant dans sa commune.

Les principaux résultats de ce projet, mené par le CEPS/INSTEAD au cours de l'année 2006 via une enquête quantitative réalisée auprès de ménages avec enfants résidant à Esch-sur-Alzette, ont été synthétisés en cinq numéros de la série Population et Emploi (l'étude complète est disponible à la fois au CEPS/INSTEAD et au Service à l'Égalité des Chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette). Le premier numéro aborde les questions de la satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde d'enfants utilisés, alors que le deuxième numéro décrit précisément les modalités de la garde (durée, horaires et coût de la garde, arrangements lors des vacances scolaires, lorsque l'enfant est malade, lors d'un imprévu). Les numéros suivants mettent en évidence trois des principaux freins à l'activité professionnelle des femmes : le partage des tâches domestiques et familiales au sein d'un couple (troisième numéro), l'impact des enfants sur la carrière professionnelle des parents (quatrième numéro) et l'impact de certaines mesures de politique familiale sur les carrières professionnelles des parents (cinquième numéro).

Fécondité, activité professionnelle et mesures de conciliation à Esch-sur-Alzette

Blandine LEJEALLE - CEPS/INSTEAD

Des années 60 aux années 90, tous les pays de l'Union européenne des 15 ont connu une chute continue de leur fécondité. Depuis lors, plus ou moins rapidement, tous, sauf encore aujourd'hui le Portugal et l'Allemagne, ont connu une remontée de cet indicateur. Et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la reprise de la fécondité ne s'est pas faite au détriment de l'activité professionnelle des femmes. En effet, plusieurs études sur les déterminants de l'évolution de la fécondité ont pu montrer que si le lien entre taux de fécondité et taux d'activité des femmes était négatif dans un premier temps, il est devenu positif depuis les années 90. Malgré cette reprise, tous les pays, hormis la France et l'Irlande, sont, en 2006, en dessous du seuil de remplacement des générations¹. Pour gérer cet important problème démographique de vieillissement de la population, il importe donc de s'interroger sur les leviers de cette remontée des taux de fécondité. Certaines études en attribuent, en partie, la responsabilité à des politiques volontaristes en faveur des familles et de la conciliation entre activité professionnelle et éducation des enfants – c'est ce qui a pu être observé dans les pays scandinaves – mais ces phénomènes dépendent également de facteurs propres à chaque ménage où désir d'enfants, renoncement à l'enfant ou à l'activité professionnelle restent des décisions individuelles.

A l'image de son taux d'activité féminin, le Luxembourg occupe également au sein de l'Union européenne une position intermédiaire en matière de fécondité, avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,65 en 2006. Dans cette publication, nous proposons d'aborder cette question du lien entre fécondité et activité professionnelle des femmes à la lumière d'informations collectées grâce à l'enquête réalisée auprès de jeunes parents à Esch-sur-Alzette. Autour de ce thème, cette enquête a en effet permis :

- de mettre en évidence les cas de renoncement à l'enfant ainsi que les causes de ce renoncement,
- de fournir quelques éclairages sur l'impact de certaines mesures mises en place pour favoriser la conciliation entre la vie de famille et l'activité professionnelle :
 - les besoins en modes de garde des ménages rencontrent-ils une offre adaptée ?
 - quel est l'effet du congé parental, en tant qu'outil de conciliation de la vie familiale et professionnelle, sur la carrière professionnelle des parents ?
- enfin, cette enquête a également donné la parole aux parents d'Esch-sur-Alzette quant à quelques propositions de mesures de conciliation.

¹ En 2006, dans l'Union Européenne des Quinze, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est le plus élevé en France (en moyenne, 2 enfants par femme), puis dans les pays du Nord de l'Europe avec un ICF d'environ 1,8 : l'Irlande, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Royaume-Uni et le Danemark. Les pays où l'ICF est le plus faible sont essentiellement des pays du Sud : la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ; l'Allemagne détient l'indicateur le plus faible de l'Union européenne des Quinze avec un ICF de 1,32.

**Environ 5% des parents ou de
“parents potentiels” freinés
dans leur désir d’enfants pour
des raisons essentiellement
économiques**

Parmi les parents ou “parents potentiels”² ne prévoyant plus d’avoir d’enfants, 10% ont eu moins d’enfants qu’ils n’en désiraient. Les raisons sont essentiellement d’ordre privé (73%) : des problèmes de santé et d’âge (36%) mais aussi en raison de la peur du monde d’aujourd’hui (13%), d’un conjoint pas d’accord (12%) ou pour d’autres raisons personnelles (12%). Les raisons d’ordre public ou économique (25%), sur lesquelles les autorités publiques pourraient avoir une action³, sont essentiellement des finances insuffisantes pour assumer l’arrivée d’un enfant, que ce soit en termes de revenus insuffisants, de frais trop importants liés au logement, à la voiture, au mode de garde ou aux études des enfants (16%) ; le désir de continuer ou de reprendre une activité professionnelle ne représente que 5% des raisons du renoncement et, enfin, l’absence de mode de garde adapté a freiné 4% des parents.

Dans l’ensemble des parents ou “parents potentiels” résidant à Esch-sur-Alzette – et non plus seulement par rapport à ceux qui ont renoncé à un enfant – ce sont donc moins de 2% de parents qui se sont vus contraints de renoncer à leur désir d’enfant pour des raisons d’ordre économique (moyens financiers insuffisants, désir de poursuivre une activité professionnelle ou absence de mode de garde adapté). A cette population, se rajoutent ceux qui ne savent pas s’ils auront encore des

enfants pour ces mêmes raisons, soit 3% de l’ensemble des parents. Globalement, moins de 5% de l’ensemble des parents ne concrétisent donc pas leur désir d’enfant pour des raisons d’ordre économique pour lesquelles une action des pouvoirs publics pourrait être envisagée.

Un des éléments clefs de la politique en faveur de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est sans conteste la mise à disposition d’une possibilité de garde pour tout enfant en ayant besoin. L’offre eschoise en matière de garde d’enfants est-elle adaptée et suffisante pour répondre aux besoins des parents ?

**Des contraintes de l’offre en
modes de garde d’enfants
qui ont eu des conséquences
professionnelles pour 15% des
mères**

En cumulant les situations où les parents ont été contraints d’interrompre, de modifier leur activité professionnelle ou de ne jamais pouvoir débuter une activité professionnelle à cause d’une inadéquation entre les besoins et l’offre en matière de garde d’enfants, et ce, quel que soit le rang de naissance, on peut estimer à 15% la part des femmes qui, explicitement, ont déclaré que leur comportement d’offre de travail avait été influencé au moins une fois par des contraintes de l’offre en modes de garde⁴. En l’occurrence, près de 9% se sont *interrompues* en raison du mode de garde, notamment pour le premier enfant, et essentiellement pour les raisons suivantes : coût trop élevé en crèche ou chez une gardienne, grands-parents non disponibles, pas de place en crèche,

inadéquation des horaires (cf. graphique 1)⁵. Environ 6% des femmes ont *modifié* leur activité professionnelle, essentiellement en raison d’horaires scolaires ou de crèches inadaptés ou d’un coût de garde trop élevé. Enfin, moins de 1% des femmes n’ont *jamais débuté* d’activité professionnelle en raison de cette contrainte. En revanche, l’impact de ces contraintes de l’offre en modes de garde sur le comportement d’offre de travail des hommes est nul.

Le congé parental, autre outil de conciliation entre la famille et l’activité professionnelle, est de plus en plus utilisé, mais qu’en est-il à Esch-sur-Alzette ? Qui l’utilise ? Répond-t-il aux attentes des parents ? Et quelle est l’opinion des bénéficiaires quant à son impact sur leur carrière professionnelle ?

**Un impact du congé parental sur
la carrière professionnelle qui
n’est pas toujours négatif**

A Esch-sur-Alzette, comme dans le reste du pays, le congé parental est très peu prisé par les hommes : moins de 4% des pères ayant exercé au moins une fois une activité professionnelle et ayant au moins un enfant de moins de 13 ans ont pris un congé parental contre près de 20% des mères. L’utilisation de ce dispositif n’est donc pas également répartie entre pères et mères⁶. Par ailleurs, quand il est utilisé, sa durée semble répondre aux attentes des actifs désirant consacrer du temps à l’éducation de leur enfant car, comme nous le verrons plus loin, l’allongement du congé parental n’est pas majoritairement plébiscité.

² Les personnes concernées par l’enquête d’Esch-sur-Alzette sont les parents ayant au moins un enfant de moins de 13 ans, mais aussi les “parents potentiels”, c’est-à-dire les personnes en couple et dont la femme a moins de 40 ans. L’objectif initial était d’envisager avec ces derniers leurs projets en matière de planification des naissances et d’activité professionnelle.

³ On pourrait aussi classer le facteur d’âge, précédemment cité, avec les raisons d’ordre public ou économique en considérant que la politique familiale pourrait inciter les ménages à avancer la première naissance. De même, le renoncement à l’enfant par peur du monde d’aujourd’hui peut également entrer dans ce groupe de facteurs.

⁴ Pour plus de détails sur l’impact de la naissance des enfants et de leur entrée en scolarité sur la carrière professionnelle des parents à Esch-sur-Alzette, le lecteur peut se référer au numéro précédent de cette série consacrée aux parents résidant à Esch-sur-Alzette : Lejealle, B., *Population et Emploi* n°33, Impact des enfants sur la carrière professionnelle des parents à Esch-sur-Alzette, 2008, CEPS/INSTEAD.

⁵ Pour plus de détails sur les modes de garde des enfants et notamment sur l’inadéquation entre le mode de garde souhaité et le mode de garde effectif, le lecteur peut se référer au numéro 1 de cette série consacrée aux parents résidant à Esch-sur-Alzette : Reinstadler, A., *Population et Emploi* n°29, Le mode de garde des jeunes enfants à Esch-sur-Alzette : utilisation, satisfaction, 2008, CEPS/INSTEAD.

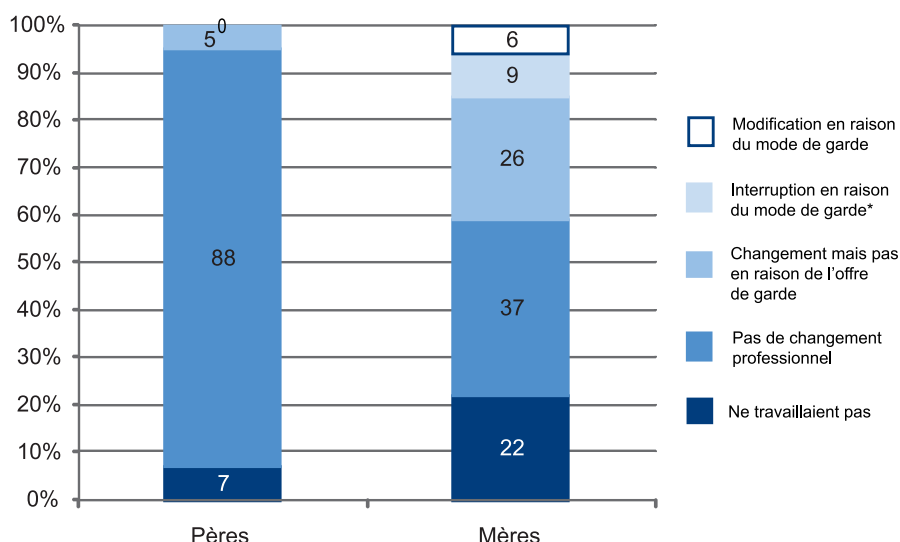
⁶ Sachant que le champ de notre enquête est ciblé sur les parents ayant au moins un enfant de moins de 13 ans et que l’indemnisation du congé parental a été effective pour des enfants nés après le 1er janvier 1999, tous les parents de l’enquête n’étaient donc pas éligibles pour ce dispositif.

L'objectif sous-jacent de maintenir un lien avec le marché du travail grâce à la continuité du contrat de travail et à l'indemnisation accordée lors de l'arrêt complet ou partiel de l'activité semble être atteint puisque la quasi totalité des femmes a repris son activité professionnelle suite à ce congé parental.

L'enquête a également permis d'étudier la perception, par les bénéficiaires, de l'impact du congé parental sur leurs carrières professionnelles. Globalement, la prise du congé parental semble avoir affecté la carrière professionnelle d'un quart des femmes concernées par un congé parental et seulement 13% des hommes. Mais, contrairement à ce qui pourrait être attendu, l'impact n'a pas toujours été perçu de manière négative. Pour les femmes⁷, il est plutôt positif en termes de contenu du travail (57% de celles qui déclarent avoir ressenti un impact sur le contenu du travail l'estiment positivement) et concernant la considération des collègues (59%). Par contre, cet impact est plutôt négatif quant on aborde le sujet de la considération de la hiérarchie (60% des femmes l'estiment négativement) et celui des perspectives d'évolution de carrière (76%).

Si l'on compare le congé parental aux autres comportements de travail qui peuvent être adoptés suite à la naissance d'un enfant, que ce soit la modification de l'emploi ou l'interruption, c'est la modification de l'emploi qui est ressentie, chez les femmes, comme ayant eu le plus d'impact sur leur carrière professionnelle. En effet, 42% des femmes qui ont *modifié* leur activité professionnelle estiment que cela a eu un impact sur leur activité contre 28% de celles qui ont *interrompu* et repris une activité et 23% de celles qui ont pris un *congé parental*. Cet impact suite à une modification de l'emploi est toutefois vécu plus souvent de manière positive que négative, et ce pour tous les aspects cités : le contenu du travail, la considération des collègues et de la hiérarchie et les perspectives d'évolution ou de

G1 Modification de l'offre de travail des parents en raison du mode de garde de l'enfant



* y compris les cas où les femmes n'ont pas débuté d'activité professionnelle en raison des contraintes exercées par l'offre en modes de garde (pour celles qui n'ont jamais travaillé) ; ce qui représente un pourcentage très faible (moins de 1%).

Guide de lecture : en raison d'un manque de mode de garde approprié à la naissance d'un de leurs enfants, 9% des mères d'un enfant de moins de 13 ans ont (au moins une fois et suite à la naissance d'un de leurs enfants) interrompu leur activité professionnelle, 6% l'ont modifié et 26% ont effectué un changement professionnel au moins une fois pour d'autres raisons (et notamment par désir de s'occuper personnellement davantage de leur(s) enfant(s)) ; enfin, 37% n'ont jamais rien changé et 22% ne travaillaient pas au moment des naissances.

Champ : mères ayant au moins un enfant de moins de 13 ans

Source : Enquête Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch-sur-Alzette – 2006 – CEPS/Insead

promotion. Au final, que ce soit pour l'un ou l'autre de ces comportements d'activité professionnelle après la naissance d'un enfant, l'évocation d'un impact négatif reste limitée : au pire, 17% des femmes estiment que la suspension de leur activité professionnelle a eu un impact négatif sur le contenu de leur travail après la reprise.

Une préférence pour des aides financières et un soutien dans le cas d'un enfant malade

L'enquête réalisée à Esch-sur-Alzette, innovante par le type d'informations recueillies, s'est également intéressée à l'opinion des ménages quant à des propositions de mesures visant davantage d'harmonisation des vies familiale et professionnelle⁸.

Afin d'améliorer la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, les mesures pour lesquelles les ménages seraient prêts à payer

plus d'impôts sont les suivantes : l'allongement du congé pour enfants malades (81% d'opinions positives, dont 51% de "tout à fait d'accord"), la création d'une aide financière pour la garde des enfants (70%) et la possibilité d'avoir des horaires scolaires et de crèches mieux adaptés aux activités professionnelles (65%) (cf. graphique 2). En revanche, l'allongement de la durée du congé de paternité, mais surtout du congé parental, ne sont pas majoritairement plébiscités.

Le niveau de vie des ménages ne semble pas du tout être le moteur de ces opinions puisque les avis sont indépendants des revenus des ménages. Il n'y a que pour la création d'une aide financière pour la garde des enfants que les ménages au niveau de vie le plus élevé⁹ sont un peu moins souvent que les autres ménages favorables à sa mise en place : 62% contre plus de 72% pour les ménages aux revenus inférieurs.

⁷ Les effectifs des hommes ayant pris un congé parental sont insuffisants pour fournir avec fiabilité des résultats similaires à ceux observés pour les femmes.

⁸ Les ménages ont été invités à se prononcer s'ils étaient tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord pour payer plus d'impôts pour la mise en place de sept mesures de conciliation.

⁹ Il s'agit du quart des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

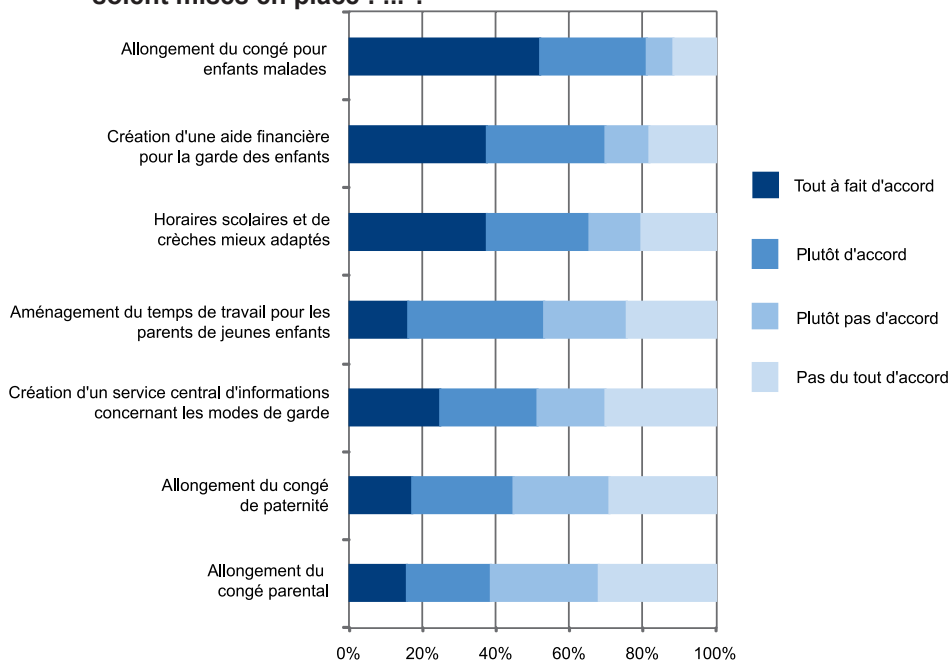
Quelles que soient les configurations familiales, les avis vont globalement dans le même sens. Toutefois, les familles monoparentales (à 96% féminines) sont les plus favorables à toutes ces mesures sauf à celle de l'allongement du congé de paternité. Les couples actuellement sans enfants, mais dont on suppose qu'ils en auront dans les années à venir, sont sensibles aux mêmes propositions que les autres familles mais dans des proportions plus faibles. Il n'y a qu'à l'évocation d'un allongement du congé de paternité (50%) et du congé parental (43%) que ces futurs parents marquent un peu plus d'intérêt que les familles biparentales ayant déjà des enfants. Pour les ménages qui projettent d'avoir encore des enfants, les opinions en faveur de la création d'une aide financière sont les plus nombreuses. Enfin, globalement, un certain consensus existe entre les ménages selon les nationalités ; les étrangers sont toutefois plus souvent deman-

deurs que les Luxembourgeois quant aux mesures suivantes : l'allongement du congé pour enfants malades (84% contre 75% pour les Luxembourgeois), du congé de paternité (59% contre 39%) et la création d'une aide financière pour la garde des enfants (75% contre 61%).

Les données de cette enquête permettent d'apporter des réponses inédites à des questions de politique familiale et de conciliation notamment. Si la fréquence de renoncement à l'enfant pour des raisons économiques est relativement faible, le renoncement ou la modification de l'activité professionnelle des femmes suite à une naissance reste une réalité. Le renforcement de mesures de conciliation entre vies familiale et professionnelle aurait donc sans doute plus d'impact sur l'activité professionnelle des femmes que sur leur fécondité.

G₂

Seriez-vous d'accord de payer plus d'impôts pour que les mesures de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle suivantes soient mises en place : ... ?



Guide de lecture : 81% des ménages ayant au moins un enfant de moins de 13 ans, ou des couples sans enfant dont la conjointe a moins de 40 ans, seraient prêts à payer plus d'impôts pour qu'un allongement du congé pour enfants malades soit mis en place (52% tout à fait d'accord et 29% plutôt d'accord).

Champ : ménages ayant au moins un enfant de moins de 13 ans ou couples sans enfant dont la conjointe a moins de 40 ans (pour ces questions, un seul adulte a répondu au nom du ménage).

Source : Enquête Modes de garde des enfants et activité professionnelle des parents à Esch-sur-Alzette – 2006 – CEPS/Instead

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

[http:// www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

ISSN 1813-5064